

A5

DOMAINE :
DÉMARCHE QUALITÉ
ET INDICATEURS

CATÉGORIE :
MSST

SECTEUR :
ETABLISSEMENT

SURVEILLANCE SANITAIRE

AUTO-CONTRÔLE // ANNÉE _____

Etablissement concerné :

Si multisite, site concerné :

Si multisite, prière de remplir 1 fiche par site

Personne responsable de la fiche :

Nom/prénom : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Bases légales

- Loi fédérale du 13 mars 1964 sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTr) - état janvier 2013
- Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (Hygiène, OLT3) du 18 août 1993 - état mai 2010;
- Directive CFST n° 6508 relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (dite Directive MSST) - état janvier 2007;
- Loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance accident (LAA) et Ordonnances
- Ordonnance de prévention des accidents et maladies professionnelles (OPA) du 19 décembre 1983 - état le 1er janvier 2016;
- Ordonnance du 25 août 1999 sur la protection des travailleurs contre les risques liés aux microorganismes (OPTM);
- Ordonnance du DFE sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité) du 20 mars 2001 - état le 1er juillet 2015;
- Recommandation de vaccinations pour le personnel de santé (OFSP);
- Recommandations du médecin cantonal concernant la protection de la santé des personnes travaillant dans le secteur sanitaire;
- Recommandations de la Suva concernant la prévention des risques professionnels;

Infos pratiques

Saisir les informations directement sur le fichier PDF et enregistrer le document. Merci de procéder à un seul envoi, par e-mail et par site d'établissement, contenant les fiches d'auto-contrôle.

Tous les formulaires de tous les sites doivent être complétés entre le 1er septembre et le 31 octobre 2016. Les non-conformités constatées doivent faire l'objet d'un rapport. Celui doit être retourné avec les fiches d'auto-contrôle concernées à :

FHV : Mme Marie-Pascale Theurillat / marie-pascale.theurillat@vd.ch

CHUV : Mme Miriam Baldi / miriam.baldi@vd.ch

Délai : 30 novembre 2016

Pour toute question, merci de contacter :

Mme Véronique Bridot / autorisation.exploiter@vd.ch

Mme Miriam Baldi / tél. 021 316 42 84 / miriam.baldi@vd.ch





Modèles

Quel est le modèle d'application de la MSST mis en place ?	OUI	NON
Solution de branche H+		
Solution par groupe d'entreprises		
Solution type		
Solution individuelle		
Aucun		

Concept et responsabilité

	OUI	NON
Existe-t-il un concept de santé et sécurité (gestion des risques professionnels) ¹ ? <i>Si oui, sous quelle forme est-il disponible (manuel MSST, etc.) :</i>		
Nom et qualifications de la personne responsable de son application :		
Existe-t-il une procédure concernant la protection des femmes enceintes et allaitantes ?		
Le personnel employé d'entreprises externes est-il informé des dangers et mesures de préventions nécessaires ?		
La direction s'est-elle engagée formellement à prévenir les risques professionnels dans son établissement ?		
Des analyses de risques sont-elles régulièrement faites pour prévenir les risques professionnels ?		
<i>Dans l'affirmative : Combien d'analyses ont été réalisées dans l'année écoulée ? Pour quelles problématiques ?</i>		
Existe-t-il une planification des mesures tenant compte des risques en fonction de leur priorité ?		
Fait-on appel à des spécialistes de la santé et de la sécurité au travail ?		
<i>Dans l'affirmative : Combien d'interventions ont été réalisées dans l'année écoulée ? Pour quel type de problématiques ou prestations ?</i>		
<i>Par quel type de spécialiste. Préciser s'il s'agit de spécialistes travaillant au sein de l'établissement ou pour des entreprises externes ?</i>		

¹ Le concept santé et sécurité au travail peut être intégré dans un dispositif qualité de type ISO 9001/2 ou ISO 14001



Contrôles

	OUI	NON
L'établissement est-il audité par l'Inspectorat du travail ? <i>Dans l'affirmative, joindre une copie du rapport</i>		
L'établissement est-il audité par la SUVA ? <i>Dans l'affirmative, joindre une copie du rapport</i>		